



Répartition d'un PPE Succession

Par **kisepa**, le **08/02/2013** à **13:23**

Bonjour, Mon épouse et moi sommes mariés sous le régime de la séparation des biens et nous avons deux enfants communs. Mon entreprise a souscrit à mon nom propre un PEE sur lequel depuis quelques années j'investis des fonds (je suis le seul à travailler). 1/ A mon décès, comment seront distribuées ces sommes entre mon épouse et mes enfants en % (hors toutes considérations relatives aux frais de succession) ? 2/ Est il possible de transformer un PEE à mon nom propre en PEE au nom de M et Mme (sachant que l'entreprise verse un abondement somme chaque fois que je verse des fonds propres) ? Merci de votre réponse

Par **kisepa**, le **15/02/2013** à **18:39**

Merci pour cette réponse claire. Juste une petite confirmation SVP. Si mon épouse opte pour la jouissance sur 100 % les enfants peuvent ils contester et demander leur quote part en PP ? Merci encore

Par **kisepa**, le **17/02/2013** à **05:37**

Et merci, j'ai toutes mes réponses ...